

N/REF : 2/06/2026 13H54 C:024866 I:30021
V/REF : 49/OSTW/1423483/1488163/0128/
V/Email reçu le Mardi 02/06/2026 à 13H54

SDC 'Central Square'
C/O ORALIA FAURE IMMOBILIER
1, RUE LESDIGUIERES
CS 20041
38031 GRENOBLE CEDEX 01

V/REF.IMM. 0128

IMMEUBLE : CENTRAL SQUARE
8, RUE JEAN MACE
8, RUE DE L'ISERE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 10 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 JEAN MACE - CONTACTER SCHINDLER POUR ACCES MELANIE DREVET
04 76 75 83 73 - MELANIE.DREVET@SCHINDLER.COM

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE FOSSE ASCENSEUR

Donneur d'ordre : Mme J GAILLARD

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 30/07/2026 A 10H15:

LORS DE L'INTERVENTION LE TECHNICIEN EST ALLÉ SUR PLACE, CONTACTE L'ASCENSORISTE PLUSIEURS FOIS SANS RÉPONSE, LE TECHNICIEN A LAISSÉ UN MESSAGE VOCAL A REPROGRAMMER

LE 07/08/2026 A 08H15:

INTERVENTION DEPUIS LE LA FOSSE D'ASCENSEUR - INTERVENTION AVEC L'ASCENSORISTE
POMPAGE DE LA FOSSE
CONTROLE - OK
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 07/08/26 à 15H48 Mme J GAILLARD

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff déplacement sans intervention	2	57,08	57,08
2,25	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement	3	174,79	393,27
TOTAL H.T.				450,35
T.V.A. a 10,00%				45,03
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>495,38</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN